

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

⑫

N° 81 11886

⑤4

Marionnette.

⑤1

Classification internationale (Int. Cl. ⁹). **A 63 H 3/14.**

②2

Date de dépôt..... **11 juin 1981.**

③3 ③2 ③1

Priorité revendiquée :

④1

Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... **B.O.P.I. — « Listes » n° 50 du 17-12-1982.**

⑦1

Déposant : **DELHOME René, résidant en France.**

⑦2

Invention de : **René Dehome.**

⑦3

Titulaire : *Idem* ⑦1

⑦4

Mandataire : **Cabinet Beau de Loménie,
99, Grande rue de la Guillotière. 69007 Lyon.**

La présente invention concerne les marionnettes et elle vise, indifféremment, les sujets comportant une enveloppe corporelle, du type partiel ou complet, dans laquelle le manipulateur introduit la main pour commander une telle marionnette.

5 Les marionnettes du type ci-dessus comportent, généralement, une tête représentant un sujet donné et ménageant à la base un orifice ou trou dans lequel le manipulateur introduit l'index d'une main pour supporter verticalement la marionnette. Le pouce et le majeur de la même main sont introduits dans des prolongements latéraux
10 de l'enveloppe formant des éléments mobiles constitutifs de la marionnette, tels que des oreilles ou des bras, selon le sujet figuré.

Avec une telle marionnette, le manipulateur est astreint à garder une main verticale et l'index tendu pour assurer le support stable de la marionnette, tout en permettant la commande individuelle ou simultanée des éléments mobiles par le pouce et le majeur.
15

On conçoit qu'une telle position ne correspond pas à un état reposant pour le manipulateur, étant donné que la main n'est que partiellement ou difficilement irriguée, alors que les muscles responsables des mouvements d'extension ou de fléchissement de l'index sont sollicités en permanence pour le support de la marionnette, voire pour sa manipulation lorsqu'il s'agit par exemple de faire
20 hocher la tête du sujet.

La manipulation dans de telles conditions requiert un entraînement particulier et provoque généralement l'apparition de crampes qui ont pour effet d'altérer, voire de supprimer, l'intérêt
25 pouvant être éprouvé par la manipulation de marionnettes.

La structure ci-dessus présente, par ailleurs, un autre inconvénient non négligeable. En effet, une telle structure ne permet pas d'offrir une grande variété d'expressions successives

modifiées, étant donné que celles-ci ne peuvent être obtenues que par le déplacement relatif du ou des éléments mobiles, tels que les bras ou les oreilles, en combinaison éventuellement avec un mouvement de la tête du sujet.

5 Un autre inconvénient encore de telles marionnettes est que leur manipulation ne peut être effectuée valablement en relation avec un support, étant donné qu'elles ne comportent aucun moyen d'appui. Ceci oblige le manipulateur à adopter une position inconfortable pour rester masqué, au moins partiellement, par rapport à
10 un écran vertical dont le bord horizontal représente le niveau d'apparition de la ou des marionnettes.

La présente invention vise à résoudre globalement les problèmes ci-dessus en proposant une nouvelle structure pour marionnettes manipulées directement par la main, par opposition à celles
15 qui sont commandées à partir de fils notamment.

L'objet de l'invention est d'offrir une nouvelle structure particulièrement adaptée pour conférer une position naturelle à la main du manipulateur, de manière à éliminer les crampes, courbatures ou fatigues naissant de sa mise en oeuvre.

20 Un autre objet de l'invention est de conférer une nouvelle position de tenue en main, de manière que les différents doigts puissent être utilisés simultanément et/ou indépendamment pour manipuler la marionnette et actionner, en même temps, des commandes d'entraînement en mouvement d'éléments mobiles constitutifs de la
25 marionnette.

Un autre objet encore de l'invention est de proposer une nouvelle structure de marionnette qui soit d'une tenue et d'une manipulation particulièrement simples et reposantes, de manière à offrir un pouvoir attractif certain, notamment pour les enfants.

30 Pour atteindre les buts ci-dessus, la marionnette conforme à l'invention est caractérisée en ce que la tête est portée par un organe de préhension et de support placé à l'intérieur de l'enveloppe corporelle associé à au moins une commande d'actionnement d'au moins un élément mobile constitutif de la marionnette.

35 Diverses autres caractéristiques ressortent de la description ci-dessous, en référence aux dessins annexés qui montrent,

à titre d'exemples non limitatifs, des formes de réalisation de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une élévation latérale, en partie arrachée, partie en coupe, de l'objet de l'invention.

5 Les fig. 2 et 3 sont deux vues schématiques montrant deux exemples d'application de l'objet de l'invention.

La fig. 4 est une élévation latérale mettant en évidence les caractéristiques de l'objet de l'invention.

10 La fig. 5 est une vue latérale partielle montrant une autre adaptation de l'objet de l'invention.

La fig. 6 est une coupe-élévation, en partie arrachée, montrant latéralement une variante de réalisation de l'un des éléments constitutifs selon la fig. 1.

15 La fig. 7 est une vue analogue à la fig. 6 montrant, à plus petite échelle, une variante de réalisation supplémentaire.

La fig. 8 est une coupe-élévation latérale, en partie arrachée, illustrant un autre exemple de constitution de l'objet de l'invention.

20 Les fig. 9 et 10 sont des coupes transversales prises sensiblement selon les lignes IX-IX et X-X de la fig. 8.

25 La fig. 1 montre l'objet de l'invention représenté sous la forme d'une marionnette, désignée dans son ensemble par la référence 1. Cette marionnette comprend une tête 2 normalement prolongée, à partir de sa base, par une enveloppe corporelle 3 de tout type convenable. Cette enveloppe corporelle 3, apparaissant en traits mixtes, montre une représentation partielle en forme de gaine du corps du sujet qui peut être, indifféremment, un être humain, un animal, voire une chose ou un objet.

30 Selon l'invention, la tête 2, qui peut être, en partie au moins, creuse, est associée à sa base à un organe de préhension 4. De préférence, l'organe 4 est constitué par un élément tubulaire 5 occupant, par exemple, une direction sensiblement verticale pour une position naturelle de la tête 2. L'organe de préhension 4 peut être réalisé en tout matériau convenable, dépendant de la technique
35 de fabrication de la marionnette et des moyens de liaison entre la

tête 2 et un tel organe 4.

Dans l'exemple illustré par la fig. 1, il est prévu de réaliser la tête 2 de manière à lui faire comporter un collet 6 qui est, de préférence, orienté vers l'intérieur de la tête. Il est évident qu'une disposition inverse pourrait aussi être retenue. Le collet 6 est rendu solidaire du tube 5 par tout moyen convenable, notamment par collage. Le collet 6 peut être rigide lorsqu'il est souhaité conférer un maintien strict et immuable de l'orientation de la tête 2 par rapport à l'organe de préhension 4. Cependant, selon l'invention, le collet 6 est, de préférence, associé, dans la mesure où sa matière constitutive ne le permet pas, à une fourrure de liaison établissant une solidarisation semi-souple permettant d'obtenir un déplacement relatif de la tête 2 par rapport au tube 5, par exemple assimilable à un hochement.

L'organe de préhension 4 peut être mis en oeuvre pour une enveloppe corporelle du type gaine, désignée par la référence 3a à la fig. 2, ou encore du type total corporel 3b représenté à la fig. 3. Dans le premier cas, l'organe de préhension 4 est accessible à partir de la base ouverte de la gaine 3a. Au contraire, dans le cas d'exemple selon la fig. 3, l'organe de préhension 4 est rendu accessible par l'intermédiaire d'une ouverture 7 ménagée dans le dos du corps 3b et pouvant être masquée éventuellement par l'intermédiaire de tout dispositif approprié.

La fig. 4 montre que l'organe de préhension 4 peut être saisi par la main M d'un manipulateur. La tenue en main est, plus particulièrement, assurée par l'intermédiaire du majeur, de l'annulaire et de l'auriculaire et laisse totalement libre le pouce et l'index qui peuvent alors être introduits dans des éléments mobiles E₁ et E₂ de l'enveloppe corporelle 3, figurant par exemple les bras 8a ou 8b des réalisations selon les fig. 2 ou 3.

Dans la position illustrée par la fig. 4, on constate que la main M occupe une position naturelle libérant le pouce et l'index qui peuvent alors être à même de contribuer à l'animation de la marionnette, sans que le manipulateur soit astreint à placer la main verticalement dans le prolongement de l'avant-bras, comme

cela est nécessaire pour les marionnettes traditionnelles.

Il en résulte donc une meilleure possibilité de circulation sanguine et, par suite, une suppression des risques de crampe ou de raidissement des muscles et tendons de la main chargés de maintenir l'index vertical rigide et, à partir d'une telle position, de faire bouger le pouce et l'index.

Selon une autre disposition de l'invention, illustrée par la fig. 5, il est prévu d'adapter, à la base de l'organe de préhension 4, un socle ou une embase 9 représentant un polygone d'appui stable sur un plan quelconque P, tel qu'une table. La manipulation de la marionnette peut ainsi intervenir sans exiger, de la part du manipulateur, le maintien d'une pression de la main M sur l'organe de préhension 4 qui se trouve alors placé en appui stable par l'embase 9 sur le plan P.

Selon une autre disposition de l'invention, l'organe de préhension 4, illustré à la fig. 1, est, de préférence, constitué par un élément tubulaire 5 apte à assumer une fonction supplémentaire de support d'au moins une commande 10 d'actionnement d'un élément mobile constitutif de la marionnette. Dans l'exemple illustré par la fig. 1, la commande 10 comprend une lame 11, déformable élastiquement, qui peut être découpée dans le tube 5 ou être rapportée à la base de ce dernier par l'intermédiaire d'une partie cambrée 12 pouvant être rigide ou déformable élastiquement.

La partie terminale supérieure de la lame 11 est disposée, par exemple, devant une palette 13 qui est sollicitée par un ressort de rappel 14. La palette 13 est montée pivotante sur un axe 15 porté par l'élément tubulaire 5. La palette 13 est prolongée au-delà de l'axe de pivotement 15 par une barrette 16, par exemple, conformée à la manière de la langue ou de la mâchoire inférieure complémentaire à la tête 2. Selon le sujet de la marionnette, une telle barrette 16 peut donc affecter de nombreuses formes différentes ou contribuer à la conformation d'ensemble en combinaison avec un revêtement ou un garnissage approprié.

La conformation relative de la barrette 16 est choisie pour que, dans une position stable sous l'action du ressort 14

agissant sur la palette 13, une telle barrette soit en position fermée ou dissimulée par rapport à la tête 2 et, en l'occurrence, représente, soit la langue non visible, soit la mâchoire inférieure fermée.

5 Par comparaison avec la fig. 4, il devient apparent que la structure conforme à l'invention permet d'assurer la tenue en main de la marionnette, éventuellement la manipulation des éléments mobiles E_1 et E_2 , supplémentaiement un hochement éventuel de la tête 2 par déplacement alternatif de l'organe de préhension 4 et, 10 simultanément ou de façon indépendante, l'ouverture et la fermeture de l'organe 16 par un effet de pression exercée sur la lame 11 par les trois doigts de maintien de la main M. En effet, une telle pression, dirigée dans le sens de la flèche f_1 (fig. 1), a pour effet d'amener la lame 11 en contact avec la palette 13 qui est 15 sollicitée, contre l'action du ressort 14, en pivotement sur l'axe 15. La barrette 16 est alors déplacée selon un mouvement de pivotement propre, figuré par la flèche f_2 .

La fig. 6 montre une variante de réalisation consistant, dans l'exemple précédent, à remplacer la commande 10, de type mécanique, par une commande 10a du type à transfert de fluide. Dans un 20 tel cas, l'élément tubulaire 5 contient une poche 17, déformable élastiquement, dont une partie de la paroi au moins est accessible pour les trois doigts de la main, voire pour la paume de cette dernière. La poche 17 est prolongée par un circuit de transfert 18 25 du type à déformation linéaire qui est rendu solidaire de la palette 13a, montée articulée sur l'axe 15a.

On conçoit qu'une pression visant à écraser la poche 17 assure le transfert du fluide qu'elle contient en direction de l'organe 18 qui est soumis à une extension linéaire ayant pour 30 effet de solliciter la palette 13a dans le sens de la flèche f_3 et de provoquer, par conséquent, le pivotement de la barrette 16 dans le sens de la flèche f_4 .

D'autres moyens techniques équivalents peuvent être mis en oeuvre pour assurer la même fonction.

35 La fig. 7 montre une variante de réalisation selon

laquelle la commande 10b d'un élément mobile, en l'occurrence encore la langue ou la mâchoire inférieure de la tête 2, est constituée par un fourreau 19 monté coulissant téléscopiquement sur l'organe de préhension 4. Le fourreau 19 est relié à l'arrière de la tête 2
5 par une jupe partielle 20, déformable élastiquement, et forme, à sa partie antérieure, directement une barrette 16b, éventuellement rigide ou souple.

L'actionnement de l'organe 16b intervient alors en sollicitant le fourreau 19, tenu en main, selon un mouvement alternatif rapide de faible amplitude et de direction verticale. L'inertie
10 due à la masse de la tête 2 engendre un déplacement relatif et donne l'impression d'une ouverture et d'une fermeture de l'organe 16b. Dans un tel exemple, le polygone ou embase 9 représente alors, de préférence aussi, une butée limitant l'amplitude de coulisement
15 relatif axial entre l'organe 4 et le fourreau 19.

Dans ce qui précède, les commandes mises en oeuvre permettent l'actionnement de la langue ou de la mâchoire de la tête 2. Il est évident que d'autres éléments mobiles peuvent être commandés de la même façon, indépendamment ou simultanément, et, par exemple,
20 aussi les jambes ou les pieds dans le cas d'enveloppe corporelle du type 3b ou encore les oreilles ou un chapeau porté par la tête 2.

A titre d'exemple, la fig. 8 montre une autre forme de réalisation selon laquelle la commande 10c est prévue pour assurer l'actionnement d'au moins un élément mobile et, de préférence,
25 deux, par l'intermédiaire d'un dispositif de conjugaison 21. Dans cet exemple, les organes mobiles à commander de façon conjuguée sont représentés par les yeux Y de la tête 2.

Dans le but ci-dessus, les yeux Y sont constitués par des globules indépendants susceptibles de pivoter à l'intérieur de
30 logements délimités par la face de la tête 2. Les yeux Y sont prolongés vers l'arrière, chacun par une tige 22 qui est montée sur un pivot 23 porté directement par l'organe de préhension 4 ou, éventuellement, par un support 24 solidaire de ce dernier. Au-delà des pivots 23, les tiges 22 sont reliées par une biellette d'accouplement
35 25. La partie médiane de la biellette 25 porte un doigt 26

engagé en permanence à l'intérieur d'une fourchette 27 formée par la partie supérieure d'un levier 28 qui est, par exemple, disposé à l'intérieur de l'élément tubulaire 5 en étant monté articulé sur un pivot horizontal 29. La base du levier 28 est placée face à une came linéaire 30 formée par un organe d'actionnement 31, sollicité en permanence par un ressort de rappel 32. La came est prolongée par un moyen d'actionnement 33, tel qu'un bouton extérieur à l'organe de préhension 4.

Dans l'exemple illustré, une pression exercée, par l'un quelconque des trois doigts de la main dans le sens de la flèche f_5 , a pour effet de faire progresser la came 30 vers l'arrière et de déplacer, en conséquence, le levier 28 dans le sens de la flèche f_6 . Le pivotement de ce levier se traduit par un entraînement dans le sens de la flèche f_7 (fig. 9) du doigt 26 par la fourchette 27. Le parallélogramme déformable, formé par la biellette d'accouplement 25 et les tiges 22, entraîne alors un pivotement des globules formant les yeux à l'intérieur des orbites ménagées dans la face à cet effet.

Par conséquent, de façon indépendante ou simultanée aux autres mouvements ou déplacements, susceptibles d'être imprimés à la marionnette, le manipulateur peut commander l'accomplissement de fonctions nouvelles qui sont susceptibles d'accroître de façon notable les différentes expressions pouvant être conférées à une marionnette d'aspect conventionnel mais disposant d'une structure conforme à l'invention.

L'invention n'est pas limitée aux exemples décrits et représentés, car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre. En particulier, une commande 10 peut aussi être prévue pour l'actionnement d'un répéteur et/ou enregistreur de sons constituant au sens de l'invention un organe mobile constitutif de la marionnette.

REVENDEICATIONS

1 - Marionnette du type comprenant une tête et une enveloppe corporelle caractérisée en ce que la tête est portée par un organe de préhension et de support placé à l'intérieur de l'enveloppe corporelle associé à au moins une commande d'actionnement d'au moins un élément mobile constitutif de la marionnette.

2 - Marionnette selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'organe de préhension est associé à une embase d'appui stable sur un plan.

10 3 - Marionnette selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que l'organe de préhension est relié à la tête par un collet déformable.

15 4 - Marionnette selon la revendication 1, caractérisée en ce que la commande est constituée par un tube coulissant sur l'organe de préhension et relié à au moins un élément mobile.

5 - Marionnette selon la revendication 1, caractérisée en ce que la commande est constituée par un système articulé, associé à un rappel élastique et porté par l'organe de préhension.

20 6 - Marionnette selon la revendication 1, caractérisée en ce que la commande est constituée par un système à transfert de fluide porté par l'organe de préhension.

7 - Marionnette selon la revendication 5 ou 6, caractérisée en ce que la commande est associée à un système de conjugaison d'au moins deux éléments mobiles constitutifs de la marionnette.

25

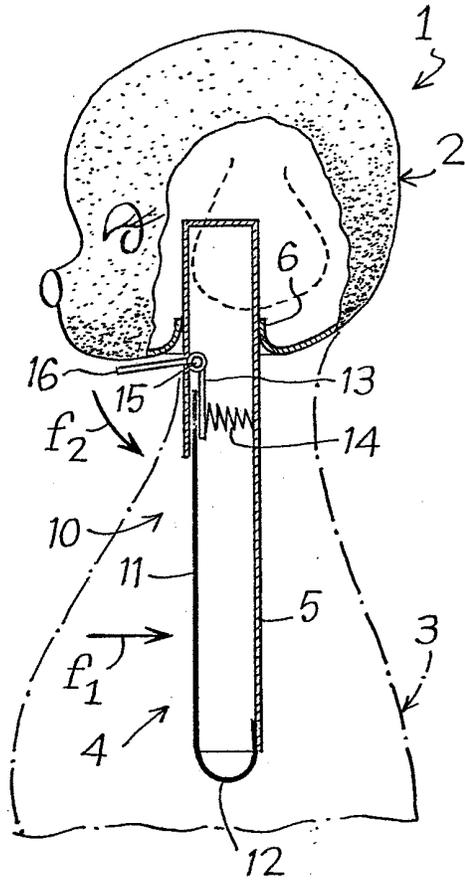


Fig-1

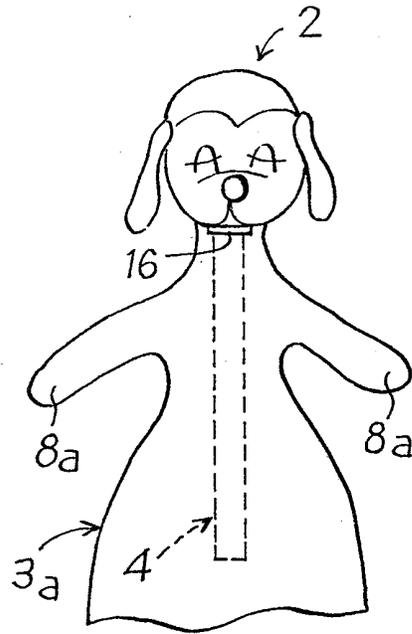


Fig-2

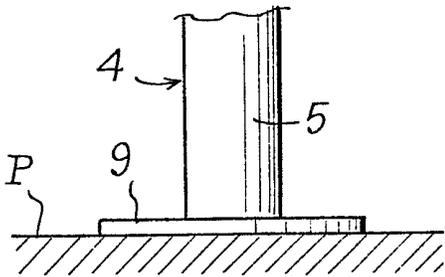


Fig-5

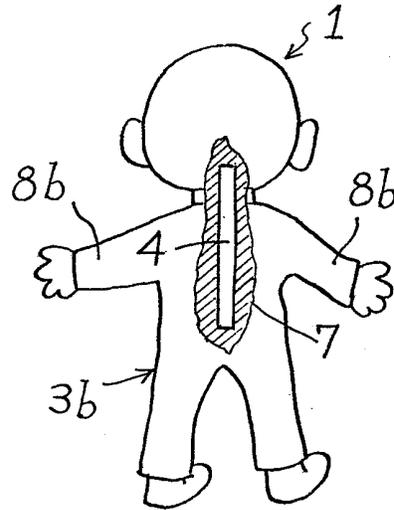


Fig-3

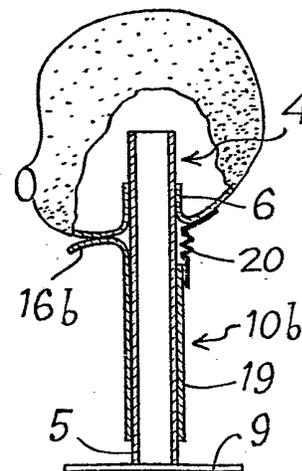
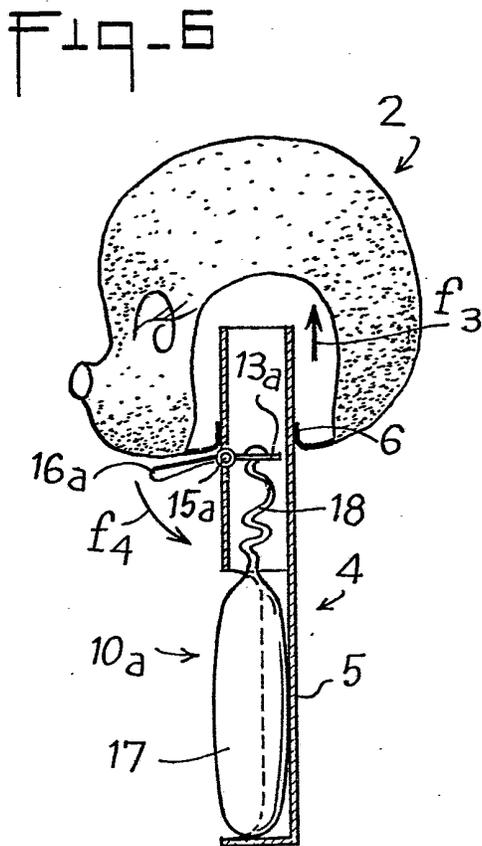
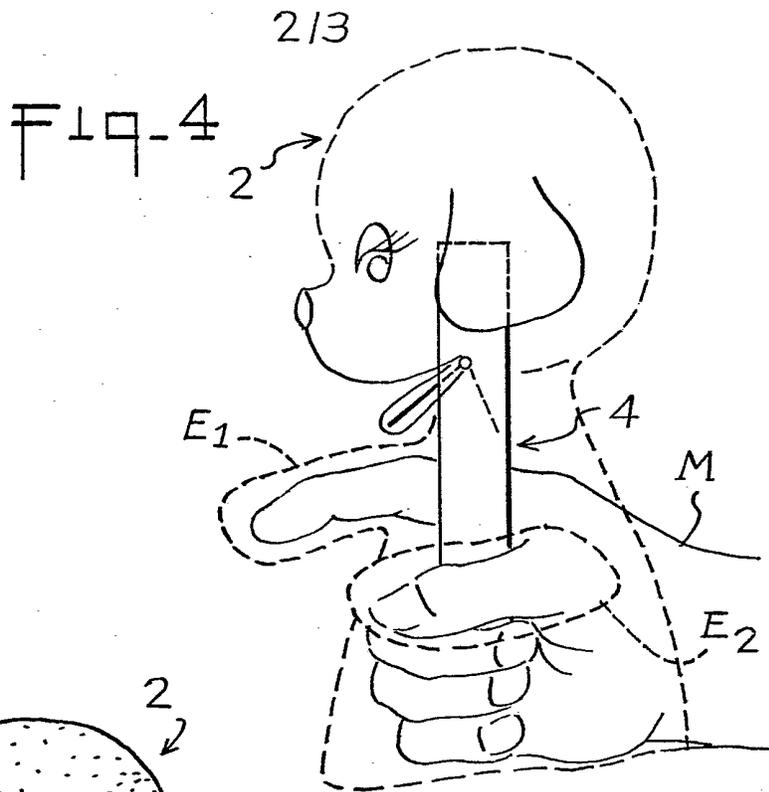


FIG-7

3/3

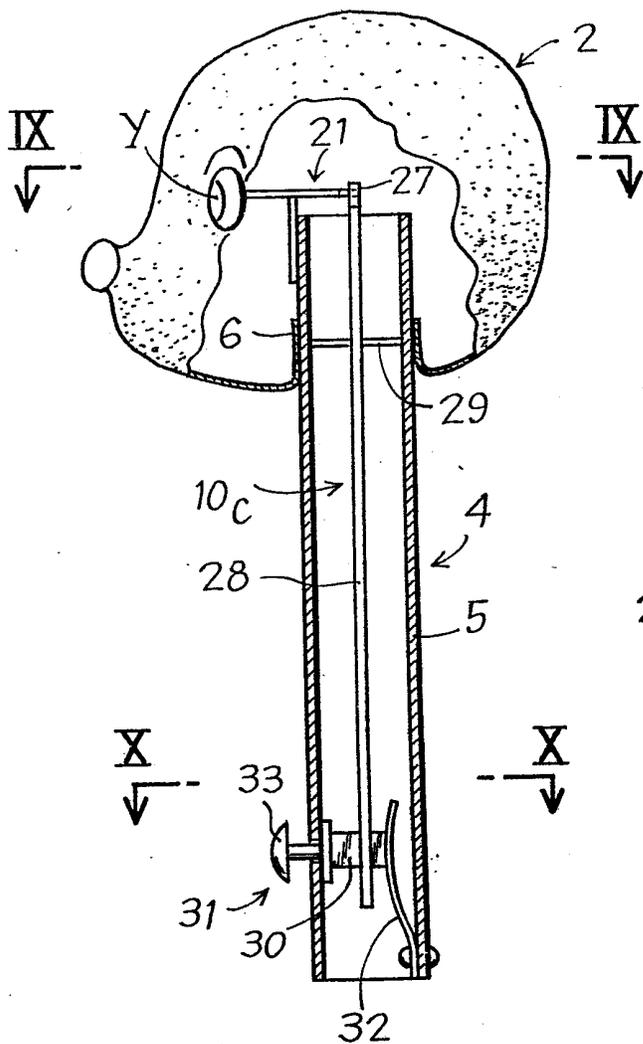


Fig. 9

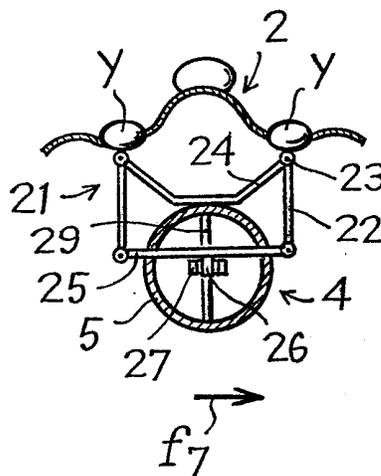


Fig. 10

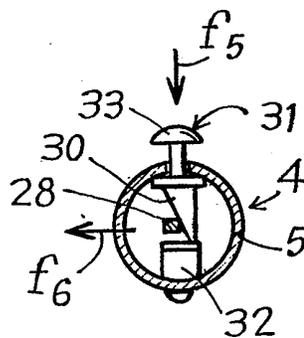


Fig. 11